

AIDE A LA PUBLICATION ARTEC 2026

dossier de candidature

*Envoi des dossiers avant le 12 janvier 2026 à midi (heure française)
à l'adresse : edition@eur-artec.fr*

Remarques

Note 1 : ArTeC n'accorde pas de financement pour la publication des thèses.

Note 2 : les aides à la publication ArTeC ne peuvent pas être cumulées avec une aide à la publication de l'université Paris 8 ou de l'université Paris Nanterre.

Note 3 : le projet d'ouvrage doit déjà avoir été validé par le comité éditorial de la maison d'édition, s'il y en a un.

Informations générales

Qui peut postuler ?

- Les postdoctorant·es, enseignant·es-chercheur·ses ou chercheur·ses titulaires, affilié·es à une équipe de recherche ou à une école d'art, ou les artistes en résidence dans une institution membre du consortium ArTeC.
Voir la composition du consortium : <https://eur-artec.fr/leur-artec/partenaires/>
- Les directeur·rices de collection ou de revue ne peuvent candidater à l'appel que dans le cas où ils contribuent à l'œuvre (en étant directeur·rices de l'ouvrage ou du numéro, ou contributeur·rices)

Quelles sont les conditions ?

- Les mentions de l'ANR et d'ArTeC ainsi que les logos précisés dans la convention de l'aide à la publication doivent impérativement apparaître dans les ouvrages.
- Quatre exemplaires de l'ouvrage seront à envoyer à l'EUR ArTeC dès publication de ce dernier. ArTeC se chargera d'envoyer un exemplaire de chaque ouvrage publié à la Bibliothèque

universitaire de Paris 8 et celle de Paris-Nanterre, ainsi qu'à l'Humathèque du Campus Condorcet.

- **Les aides à la publication 2025-2026 seront reversées à la structure éditrice du projet d'ouvrage en 2026.** Ce versement ne pourra en aucun cas être reporté aux années ultérieures. Pour plus d'informations, se référer au calendrier ci-dessous.
- ArTeC devra être informée de la date de parution de l'ouvrage et recevra titre, couverture et quatrième de couverture de manière à pouvoir annoncer la parution dans sa communication.
- **La publication devra paraître en 2027 au plus tard.**

Quels montants sont prévus ?

- Jusqu'à 5 000 € pour les projets d'envergure comprenant des frais de traduction et/ou iconographiques importants
- Jusqu'à 3 000 € pour les ouvrages sans frais supplémentaires importants

Calendrier de versement de l'aide à la publication :

- Janvier 2026 : dépôt des dossiers auprès d'ArTeC à l'adresse mentionnée
- Mars 2026 : décision du CAC et prise de contact entre ArTeC et les lauréats
- Avril 2026 : établissement des conventions entre ArTeC et les maisons d'édition partenaires
- Mai-juin 2026 : signature des conventions par les différentes entités concernées
- Juin-juillet 2026 : versement de l'aide à la publication à la maison d'édition partenaire
- 2026-2027 : parution de la publication

Formulaire de candidature

1. Titre prévisionnel de la publication

2. Porteur et porteuse de projet

- **Auteur·rice(s) principaux·les ou responsable(s) du projet (pour les ouvrages collectifs)**

- **Coordonnées du/de la/des auteur·rice(s) ou responsable(s) du projet**

- **Laboratoire ou institution de rattachement de la/du/des responsable(s)**

3. Niveau d'avancement du projet d'ouvrage (en cours de rédaction, en cours d'édition avec un éditeur ou une éditrice, en cours de maquettage, etc.)

4. Date de parution envisagée

5. Maison d'édition (ou structure éditoriale, avec précision de son rattachement) et éventuellement titre de la collection, et courriel de l'éditeur ou éditrice en charge du projet d'ouvrage

6. Articulation (obligatoire) avec au moins un des axes scientifiques d'ArTeC (surligner les éléments correspondants puis préciser dans l'espace dédié) :

3 axes scientifiques majeurs :

- la création comme activité de recherche
- les nouveaux modes d'écritures et de publication
- les technologies et les médiations humaines

12 champs de recherche et d'expérimentation :

- expositions et performances comme outils et dispositifs de médiation
- les œuvres comme publication scientifique
- nouvelles formes d'écriture, nouveaux langages et culture du code
- l'héritage de la cybernétique, l'éthique du futur et l'âge du post-numérique

- approches artistiques de la critique sociale, de l'éthique et de l'écologie
- préservation et conservation à l'ère numérique
- approches créatives de la traduction
- la médiation par la robotique et l'intelligence artificielle
- les nouveaux dispositifs éducatifs et scientifiques
- sciences de l'ingénierie et création
- arts, sciences, technologies
- art et genre

7. Articulation (éventuelle) avec un projet ArTeC

8. Institutions impliquées

- Membres du consortium de l'EUR ArTeC impliqués dans le projet (nom du laboratoire ou de l'équipe de recherche ou de l'institution)

- Éventuels partenaires externes

9. Montant de l'aide demandée

- À défaut, une lettre d'engagement de la part de la maison d'édition (ou structure éditrice du projet d'ouvrage) et la **validation par le comité éditorial** du manuscrit **(impératif)**.
- Un **devis complet** précisant, même à titre provisoire : pagination, prix du livre, tirage, formats envisagés (papier, e-pub, PDF et/ou *open access*), coût total de l'ouvrage détaillé (traduction, correction, frais de cessions, fabrication, impression, diffusion/distribution, etc. ; **la charge salariale et les autres frais de structure ne doivent pas faire partie du devis**).
- Un chapitre ou l'introduction de l'ouvrage.
- La table des matières de l'ouvrage.
- Un CV court (1 page max).

À envoyer à : edition@eur-artec.fr